PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO Unité -Travail - Progrès

Décret n° 96/485 du 6 Septembre 1996 portant nomination du Colonel **MBAHOU** Ferdinand en qualité de Directeur de la Sécurité Présidentielle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs :

Vu le décret n° 92-926 du 10 Juillet 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 95-31 du 23 janvier 1995 portant nomination du Ministre à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

DECRETE:

ARTICLE PREMIER: Le Colonel MBAHOU Ferdinand est nommé Directeur de la Sécurité Présidentielle en remplacement du Colonel Yves Marcel IBALA, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par la réglementation en vigueur..

<u>ARTICLE 3</u>: Le Présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 6 Septembre 1996

JSSOUBA.

Président Profes

#